Grand ménage du printemps
Les *populations les plus vulnérables* refusent de payer pour l'image de la Ville de Québec

Québec, le jeudi 28 avril 2011 – Le *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec* (RAIIQ), et la *Ligue des droits et libertés, section de Québec*, ont dénoncé aujourd'hui le harcèlement et la répression exercée de façon discriminatoire envers les personnes marginalisées de Québec (groupes de jeunes, itinérants, travailleurs et travailleuses du sexe, utilisateurs de drogues par injection). Une quarantaine de personnes ont distribué des contraventions symboliques aux passants afin de les sensibiliser à la situation. Ceux-ci ont pu prendre connaissance de quelques règlements municipaux fréquemment invoqués grâce au pouvoir discrétionnaire des policiers contre les personnes marginalisées, constituant ainsi une forme de profilage social.

Québec, ville d'exclusion ?

À chaque printemps, la Ville de Québec se fait belle pour la grande saison touristique de l'été. Les employés de la Ville balaient les trottoirs, les restaurateurs sortent les tables… et les policiers donnent des contraventions à tous ceux et toutes celles qui nuisent à l'image de notre vieille Capitale. Cette année, nous tenons à dénoncer cet état de fait qui dure depuis trop longtemps. Une pétition géante, exposée lors de l'événement, a permis d'exprimer notre point de vue. Celle-ci invite le système judiciaire, notamment les policiers, à « *respecter notre dignité humaine et nos droits* ». Pour garder un certain anonymat, les participants ont signé la pétition de l'empreinte de leur main colorée. Près d'une centaine de personnes dites « *judiciarisées* » ont pu participer à ce projet de la *Ligue des droits et libertés, section de Québec*.

« Vous est-il déjà arrivé de vous faire interpeller par un policier, à la sortie d'un bar, alors que vous aviez décidé de rentrer à pied plutôt que de prendre votre véhicule par soucis de sécurité ? »

À quel prix ?

Pour les personnes marginalisées qu'on cherche à chasser du décor, le prix peut monter très vite. En effet, « *il n'est pas rare que celles-ci reçoivent des contraventions pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de dollars pour des infractions aussi bénignes que le flânage ou l'obstruction de la voie publique. C'est dans des cas comme ceux-ci que la marge de manœuvre et l'arbitraire des policiers prend tout son sens* » explique Frédéric Keck du RAIIQ. Tel que l'a dénoncé la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* (CDPDJ), il s'agit d'un profilage social inacceptable. En effet, ces interventions policières trop fréquentes sont basées sur l'apparence et non sur de réels comportements nuisibles ou dangereux. Frédéric Keck ajoute enfin qu'on ne peut pas *« faire disparaître la pauvreté à coup de contraventions »*.

« Vous est-il déjà arrivé de vous faire interpeller par un policier alors que vous vous reposiez assis, sur un banc dans un parc, après une longue marche ? »

Le droit à la défense ? En tout cas, pas pour les marginaux

Cette réalité qui sévit depuis nombre d'années ne reçoit pas l'attention méritée faute de moyens. « *Les itinérants ou les travailleurs et travailleuses du sexe qui sont victimes d'abus policiers n'ont qu'un difficile accès aux recours pour se défendre. En effet, l'aide juridique ne s'adresse qu'aux fautes criminelles. Or, les règlements municipaux utilisés sont de l'ordre du droit pénal. De plus, faute de confiance, les victimes ne portent pas plainte en déontologie et ne contestent pas leur contravention. Il y a un vide important en termes d'accès à la justice. Les plus vulnérable – qui souvent ne sont coupable que de leur différence – sont laissés à eux-mêmes devant la machine judiciaire* » dénonce Sébastien Harvey de la *Ligue des droits et libertés, section de Québec*.

- 30 -

Frédéric Keck, RAIIQ : 418 554-7247
Sébastien Harvey, Ligue des droits et libertés : 418 522-4506